

Soutien à l'UJFP face aux attaques judiciaires visant les associations solidaires de la Palestine

Communiqué de presse de Gabriel Amard

Une perquisition a été menée le 11 septembre dernier au domicile de M. Daniel Lévyne, directeur de publication de l'Union juive française pour la paix (UJFP). Cette perquisition s'inscrit dans l'application de la circulaire du ministre de la Justice sur « l'apologie du terrorisme », un texte volontairement flou qui sert aujourd'hui de prétexte pour réduire au silence les voix engagées aux côtés du peuple palestinien. L'initiative judiciaire découle d'une plainte déposée par l'association « Jeunesse Française Juive » contre deux prises de position publiques de l'UJFP rappelant les réalités de la colonisation en Israël/Palestine et les fondements du droit international.

Pendant que des propos justifiant les massacres à Gaza s'expriment librement dans l'espace médiatique, et que Benyamin Netanyahu — poursuivi pour crimes de guerre par la Cour pénale internationale — circule sans entrave dans le ciel français, les associations de solidarité sont, elles, visées par une répression inacceptable.

Depuis trois décennies, l'UJFP joue un rôle majeur : aide humanitaire en direction de Gaza, engagement constant contre le colonialisme et l'impérialisme, lutte résolue contre l'antisémitisme et l'islamophobie, distinction claire et nécessaire entre judaïsme et sionisme. C'est cette action déterminée et humaniste qui est aujourd'hui attaquée.

En tant que député, je tiens à exprimer mon soutien total à l'UJFP et demande le classement sans suite de cette plainte. La justice ne doit pas être utilisée comme un outil d'intimidation contre celles et ceux qui dénoncent le génocide en cours à Gaza et la poursuite de la colonisation israélienne.

Gabriel Amard
Député LFI du Rhône à Villeurbanne

